



21 bis, rue de Bruxelles
75439 Paris Cedex 09
tél. : 01 48 78 25 00
www.agessa.org



Service diffuseurs

fax : 01 48 78 60 00

Courriel : diffuseurs@agessa.org

MODALITES DE PAIEMENT DU RACD PAR VIREMENT (Retraite des Auteurs Compositeurs Dramatiques et Auteurs de Films)

Pour ordonnancer le paiement des cotisations et contributions sociales, vous trouverez ci-après, le RIB de notre organisme :

BNP PARIBAS Relevé d'identité bancaire

Titulaire du compte AGENT COMPTABLE AGESSA COTISATIONS RACD

Domiciliation PARIS EST ENTREPRISES (02516)

R.I.B 30004 02516 00010248148 44

Code banque Code guichet Numéro de compte Clé RIB

IBAN FR76 3000 4025 1600 0102 4814 844 BIC BNPAFRPPPEE

SIRET de l'AGESSA : 31114615300037
Code APE de l'AGESSA : 8430 A

MODALITES OBLIGATOIRES :

❖ Lors de chaque opération de mandatement, adressez simultanément le bordereau déclaratif correspondant (bordereau RACD).

Les déclarations sociales autres doivent faire l'objet d'une déclaration et d'un virement distinct, sur un compte bancaire spécifique (cf. note d'information sur le régime du RACD).

❖ Libellez votre ordre de paiement de la manière suivante :

N° AGESSA / RACD / Période concernée* / Raison sociale

*expl. : 1^{er} trimestre 2010 : 101 ; 3^{ème} trimestre 2010 : 103 ; Année 2010 : 10A

A défaut, votre virement serait susceptible de demeurer non identifié et l'IRCEC (Institution de Retraite Complémentaire de l'Enseignement et de la Création) serait en droit de vous réclamer les cotisations dues.

L'AGESSA, au même titre que les URSSAF, n'émet pas de facture pour la perception des charges sociales qui sont d'ordre public.